

# Actualités

## Se former pour faire face aux mutations économiques et technologiques

Uniformation vient de mettre en place le programme MUTECO « Mutations Economiques ». Il s'agit d'un dispositif exceptionnel de formations visant à aider les structures de l'ESS confrontées à des mutations économiques et/ou technologiques.

Trois thèmes entrent dans le cadre de ce programme :

- Les transitions numériques,
- La consolidation des emplois,
- La transition énergétique.

En s'appuyant sur des diagnostics territoriaux, le programme MUTECO s'adresse aux salariés des structures situées dans les six régions suivantes :

- Auvergne Rhône Alpes,
- Bretagne,
- Ile-de-France,
- Nouvelle Aquitaine,
- PACA,
- Guadeloupe.

Deux solutions d'accompagnement sont proposées :

- **Une offre de formation clé en main** : Uniformation a mis en œuvre un catalogue de formation sur ces thématiques pour les 6 régions. Les inscriptions sont désormais ouvertes sur le site d'Uniformation.
- **Une aide au financement de projets rentrant dans le cadre programme Mutation économique.**

Pour plus d'informations sur le programme MUTECO :

- Consultez le site d'Uniformation
- Contactez votre Délégation Régionale

## Permanence téléphonique de la CPNEF :

Vous pouvez joindre le secrétariat de la CPNEF, pour être renseigné sur la formation professionnelle dans la branche ALISFA. La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 13h45 à 17h00 et le mercredi matin de 09h00 à 12h30 au 01 58 46 13 45.

# Réforme du BPJEPS

Le décret n°2016-527 du 27 avril 2016 réforme le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), délivré par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, est un diplôme de niveau IV.

Examinons les nouvelles modalités d'organisation de ce diplôme entrées en vigueur depuis le 1er septembre dernier.

## Les spécialités

Deux spécialités sont, désormais, proposées :  
- une spécialité « animateur »,  
- une spécialité « éducateur sportif ».

## Durée de la formation

La formation compte 900 heures dont 600 heures en centre. Le parcours à l'entrée en formation, est défini par l'organisme de formation à l'issue du positionnement. Celui-ci pourra permettre d'individualiser les parcours de formation par des contenus et des durées adaptés.

## 4 unités capitalisables au lieu de 10

Le nombre d'Unités Capitalisables (UC) a été réduit de 10 à 4 dont 2 sont transversales, quelle que soit la spécialité préparée. Elles sont définies par les compétences professionnelles et les objectifs intermédiaires (OI) de premier rang.

Les deux unités capitalisables (UC) transversales sont les suivantes :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure,
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

Les deux autres unités capitalisables (UC) sont spécifiques à la spécialité.

## Spécialité « éducateur sportif » :

- UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention,
- UC4 : mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

## Spécialité « animateur » :

- UC3 : conduire une action d'animation dans les activités de la mention,
- UC4 : mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de la mention de l'option.

## Les modalités d'évaluation

Les situations d'évaluation certificative doivent comporter la production d'un document écrit personnel suivi d'un entretien et d'une ou deux épreuves dont au moins une en situation professionnelle. Chaque situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables spécifiques.

## Dispositions transitoires

- Le titulaire de l'une des spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport existantes avant l'entrée en vigueur de l'arrêté obtient de droit les unités capitalisables (UC) 1 et 2 du diplôme mentionné à l'article 1er du présent arrêté.

- Le titulaire d'au moins trois des quatre UC transversales en état de validité (UC1, UC2, UC3, UC4), quel qu'en soit le mode d'acquisition, obtient de droit les UC1 et UC2 du diplôme.

- Le titulaire d'au moins trois des six UC suivantes UC5, UC6, UC7, UC8, UC9 et UC10, en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition peut obtenir conformément aux dispositions de l'arrêté, une ou les deux unités capitalisables, sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux unités capitalisables, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

Le BPJEPS sera délivré par unités capitalisables ou par la VAE : l'examen composé d'épreuves ponctuelles est supprimé. ■

*Décret n° 2016-527 et arrêté du 27 avril 2016*

La réforme des diplômes du Ministère de la jeunesse et des sports se poursuit. Une réflexion, pilotée par la Commission Professionnelle Consultative (CPC) des métiers de l'animation et du sport, portant sur l'abrogation du BAPAAT et la création d'une nouvelle certification de niveau V est en cours.

# Des compétences au cœur de vos projets

Octobre 2016 • Numéro 24

Lettre d'info de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation



## Cap pour la fin de l'année !

Après un été ensoleillé et reposant, la rentrée est toujours le moment de définir les perspectives de travail pour les prochains mois.

Pour la CPNEF, les prochaines semaines vont être l'occasion de débattre des orientations et des priorités de financement pour l'année 2017. La CPNEF veillera à éviter un repli des dépenses de formation et une complexification des règles car les dispositifs de la formation professionnelle sont déjà bien compliqués !

Nous continuerons à suivre les travaux engagés dans le cadre de l'EDEC\* Petite Enfance. Nous saisissons cette opportunité pour remercier toutes les structures ayant manifesté leur intérêt pour ce projet. Les rencontres avec le prestataire se poursuivent et permettront de poser un diagnostic sur les pratiques de GRH et de formation dans la branche. Il s'agira ensuite de mettre en place des groupes de travail chargés de concevoir des outils d'accompagnement pour les acteurs de la branche.

Considérant la formation des jeunes et leur insertion professionnelle comme un enjeu majeur, l'apprentissage et le tutorat seront également au cœur de nos débats.

Nous allons donc reprendre notre réflexion sur un projet d'accord qui sera ensuite débattu en

Commission Paritaire Nationale de Négociation (CPNN), et peut-être adopté ?

Un autre chantier mais non des moindres portera sur le renforcement de l'accompagnement des structures et des salariés par le réseau des Référents Régionaux (RR). Il s'agira d'une part de consolider l'existant et d'autre part d'élargir notre démarche de conseil au regard de nos orientations stratégiques.

Le suivi des réformes des diplômes du travail social et du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports engagées depuis plusieurs années sera également au centre de nos préoccupations. Il faut rappeler que ces réformes visent notamment à l'uniformisation des diplômes par niveaux de qualification mais ont (et auront) des impacts sur les emplois et la formation des professionnels de la branche qu'il nous faudra appréhender.

Voilà, le Cap que nous nous fixons pour les prochains mois.

Jacques Brun  
Président de la CPNEF

## Bonne lecture !

\* EDEC : Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences



## > Sommaire

	Portrait.....2
	Portrait de la nouvelle référente régionale, Midi-Pyrénées
<b>Zoom sur</b> .....	<b>2</b>
	Les financements exceptionnels : bilan 2015
<b>Du côté des régions</b> .....	<b>3</b>
	Vos relais à la loupe
<b>Réforme du BPJEPS</b> .....	<b>4</b>
<b>Actualités</b> .....	<b>4</b>
	Se former pour faire face aux mutations économiques et technologiques

## > Infos

### Dates à noter :

**Le 31 octobre 2016**, est la date limite d'envoi des dossiers, à Uniformation pour bénéficier de l'abondement exceptionnel CPF.

**Le 31 janvier 2017**, est la date limite d'envoi :

- Des demandes de remboursement sur le budget conventionnel individuel via votre espace privé sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr),
- Des demandes de remboursement sur les financements exceptionnels à envoyer à la [CPNEF](http://CPNEF).

## Annuaire des CFA

L'Observatoire en partenariat avec Uniformation vient de publier un annuaire des centres de formation pour Apprentis (CFA). Pour le télécharger, consulter le site [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)

Pour télécharger la lettre d'information : [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)

CPNEF - Snaesco : 18/22 avenue Eugène Thomas • 94276 LE KREMLIN BICETRE - Tél. 01 58 46 13 45 • Syndicat employeur : Snaesco - Syndicat des salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFTC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFECEC (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directeur de la rédaction : Jacques Brun • Rédactrice en chef : Sédalom Folly • Rédacteurs : Jacques Brun, Sédalom Folly, Corinne Nekkache, Aurélie Peltier • Conception graphique : Monarque Evolution • Impression : Accent Tonic • Tirage : 4 700 exemplaires • Dépôt légal : Juin 2014 • ISSN : 1966-933X



**Rencontre avec Christelle BABIN, nouvelle référente régionale, Midi-pyrénées**

Depuis le 5 septembre dernier, je succède à Carine BARTHES sur la mission de Référent Régional Emploi Formation ALISFA en Midi-Pyrénées. Dans le cadre de mon parcours professionnel et personnel, j'ai pu bénéficier d'une double formation universitaire et continue (Formation pour adultes et Management du développement social et local). Ces dix dernières années m'ont permis de contribuer au développement de dispositifs d'emploi et de formation au service des projets de structures et de territoires, renforcer la prise en compte des différents besoins... m'intéresse fortement et je suis aujourd'hui enchantée de pouvoir collaborer avec un ensemble d'acteurs pour faire vivre la politique Emploi Formation de la branche professionnelle ALISFA.

Contact : du lundi au jeudi, au sein des locaux de l'ACEPP81

13, rue des Cordeliers - 81000 Albi

Tél : 05.63.48.73.14.

Mail : rr.midipyrenes@gmail.com

### Actualités en Midi-Pyrénées

Plusieurs rendez-vous d'ici la fin de l'année :

- Formation DUERP à Albi : les 12 et 13 septembre puis le 03 novembre

- Formation Label Parental à Albi : les 29 et 30 septembre, 19 octobre, 9 novembre et 02 décembre

- Formation EPS à Albi : les 04 et 05 octobre

- Formation EPS à Lourdes : les 19 et 20 décembre, des places sont encore disponibles !

- Accompagnement collectif et individuel à la VAE Auxiliaire de puériculture : à partir de janvier 2017

Contact : Christelle Babin 05 63 48 73 14

### Lorraine

Du 03 octobre 2016 au 05 janvier 2017 est mise en place dans le Nord Mosellan, une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).

Cette formation est construite avec les structures ALISFA du territoire, en partenariat avec Pôle Emploi et Uniformation.

Elle permet à plusieurs demandeurs d'emploi du bassin de vie, de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés sur le territoire.

Le coût pédagogique de ce dispositif de formation est pris en charge par Uniformation, alterne 300 heures en centre de formation et de 100 heures de stage pratique au sein d'une structure ALISFA socioéducative partenaire du projet

Contact : Martine Gerville 03 87 50 50 83

### Picardie

Des perspectives de formation avec Uniformation autour de l'Europe, des écrits professionnels sur le dernier trimestre 2016 associant des structures des trois départements picards des conventions collectives et de l'Animation qui permettront ensuite d'engager des journées de mises en pratique (en novembre et décembre).

Contact : Valérie Comblez 06 84 89 13

## Zoom sur...

# Les financements exceptionnels : bilan 2015

**Pour répondre aux besoins des structures de la Branche, la CPNEF a, depuis plusieurs années, élargit le financement à certains dispositifs spécifiques en plus des dispositifs légaux, et des budgets conventionnels individuels.**

En 2015, 909 282€ ont été engagés pour ces dispositifs spécifiques. Cette somme reflète le fort engagement de la branche et se traduit par la mise en place d'actions de formation.

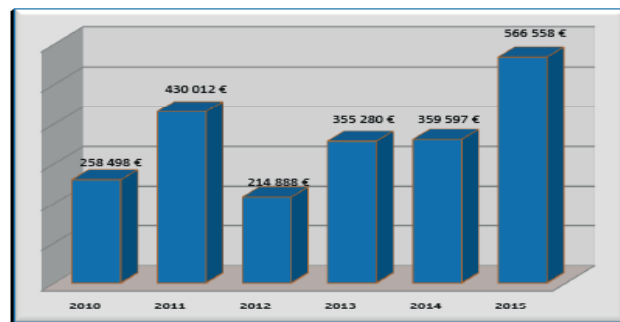
### Les chiffres clés

- **932 demandes traitées** dont 768 totalement ou partiellement accordées.
- **5009 stagiaires** dont 95 % de salariés et 5 % de bénévoles.
- **62,3 % des dépenses ont été engagées pour les AICR.** Les actions d'analyses des pratiques professionnelles représentent **20,24 %**, les colloques/conférences **8,86 %** et les recours **8,53 %**.

### Les Actions d'Intérêts Collectifs Régionales (AICR)

- **241 demandes d'AICR** ont été étudiées dont 208 demandes accordées soit 86%.
- **2 416 participants** dont 95 % de salariés et 5 % de bénévoles.
- Pour une dépense de **566 558 €**

### Évolution des dépenses



Ces 5 dernières années, les sommes engagées pour les AICR ne cessent d'augmenter.

Entre 2014 et 2015, le budget destiné aux AICR a évolué de plus de 57%.

### Évolution des départs en formation

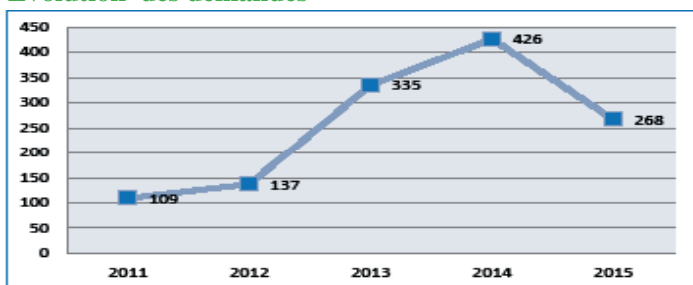


La part des salariés est en nette progression. La part des bénévoles est, par contre, en légère baisse. 6 régions totalisent le plus de demandes d'AICR : Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, PACA, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Pays de Loire.

### Les actions d'analyses des pratiques professionnelles

- **268 demandes** étudiées et 202 accordées soit 75,4%.
- **La durée moyenne est de 13 heures** avec une médiane de 10 heures.
- **1 1481 salariés** ont participé aux actions d'analyses des pratiques professionnelles.
- Pour une dépense de **184 042 €**

### Évolution des demandes



Les demandes pour les actions d'analyses des pratiques professionnelles ont diminué en 2015. Ce qui engendre mécaniquement également une baisse du nombre de participants par rapport à 2014 (moins 28%).

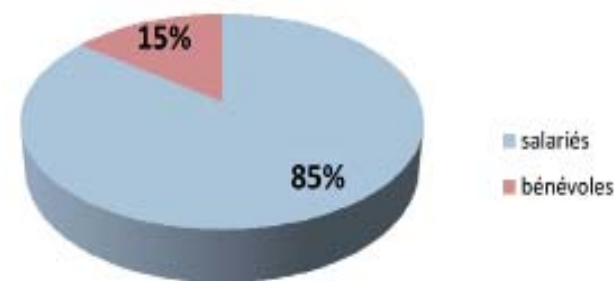
### Les colloques et conférences

Compte tenu de la spécificité des activités des structures, depuis cinq années, la CPNEF finance des colloques / conférences tant pour les salariés que pour les bénévoles.

En 2015, les colloques et conférences ont représenté :

- **280 demandes** dont 11 refusées,
- **399 journées**,
- **754 participants**,
- Pour une dépense de **80 636 €**

### Répartition des participants selon leur statut



En 2015, les colloques et conférences ont bénéficié à **754 participants**. 86% étaient des salariés et 14% des bénévoles. **Un chiffre en nette progression, 77% de bénéficiaires en plus par rapport à l'année 2014.**

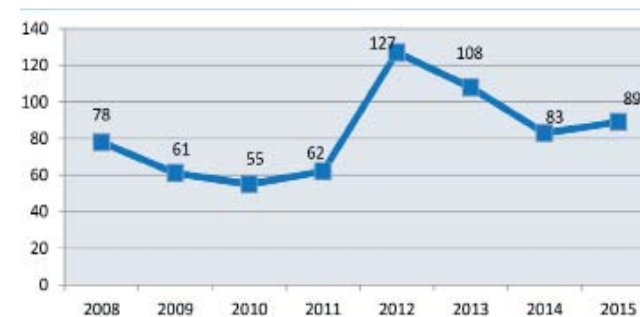
### Les recours

La CPNEF peut être saisie (dans certains cas et sous certaines conditions), par toute structure pour traiter des cas de refus de financement par Uniformation à l'exception des dossiers CIF et professionnalisation.

En 2015, les recours ont représenté :

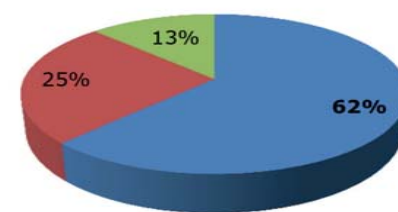
- **143 demandes**,
- **89 demandes ayant fait l'objet d'un avis favorable**,
- Pour une dépense de **78 046 €**

### Évolution des demandes



En 2015, le nombre de recours accepté est en légère progression par rapport à 2014.

### Répartition selon les motifs



En 2015, les motifs des recours étaient les suivants :

- **62 %** pour des dépassements de facultés d'engagement,
- **13 %** pour des dossiers transmis hors délai,
- **25 %** pour d'autres motifs.

Pour en savoir plus sur les financements exceptionnels :

- Consulter le site de la CPNEF : [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com), rubrique « financements exceptionnels »
- Contacter le secrétariat de la CPNEF par mail à l'adresse [cpnef@cpnef.com](mailto:cpnef@cpnef.com) ou par téléphone au 01 58 46 13 45, du lundi au vendredi de 13h45 à 17h00 et le mercredi de 9h à 12h 30.



Toutes les coordonnées de vos référents régionaux sur le site : [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)

### Aquitaine

**Nouveau n° de téléphone : 06 80 00 01 46**

Mise en place de rencontres sur les territoires pour recenser les besoins en formation des structures et proposer un plan d'actions. Prochaine rencontre le 3 octobre à Pau. Des dates à venir sur les autres départements.

Des AICR sont programmées d'ici fin 2016 : Réaliser et actualiser le Document Unique d'évaluation des risques professionnels / Vieillesse et Développement Social Local / L'impact et la puissance des mots sur l'enfant au quotidien / Gestes et postures des agents techniques en EAJE

Contact : Axelle Villeneuve : 06 80 00 01 46

### Auvergne

Formations collectives régionales à venir : Encadrer une équipe petite enfance. Quel est le but du management ? Communication bienveillante : Des mots pour grandir / La Place des EJE et des adjointes dans une équipe (17 & 18/11/2016) / Etre référent senior en centre social / Langage signé chez l'enfant.

Parcours de VAE et préparation de concours sur les diplômes de la petite enfance : une étude est en cours d'analyse pour pouvoir étudier les possibilités de développer des dispositifs d'accompagnement collectif et individuel pour les salariés de la branche.

Contact : Angélique Clément 04 73 37 83 28

### Champagne Ardenne

Les formations mises en place : - Formation à l'écoute en LAEP dans les Ardennes en septembre et octobre (en partenariat avec l'École des Parents et la CAF des Ardennes)

- Formation à la laïcité et valeurs de la république les 17 et 18 octobre.

- Rencontre des 3 unions régionales de la nouvelle région (Grand Est)

Contact : Joaquim Carvalho 06 41 90 48 68

### Ile-de-France

Une démarche collective à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est proposée aux directeurs, directeurs et référents familles afin d'obtenir le niveau de diplôme requis par la Circulaire CNAF de juin 2012.

L'accompagnement permettra aux professionnels de bénéficier d'une aide méthodologique permettant à chacun d'analyser ses expériences afin de se voir délivrer tout ou partie du DEJEPS ou du DESJEPS.

Contact : Corinne Morelli 01 60 16 74 65